

Appel du mercredi 1er avril 2020. La Coordination nationale de l'Éducation s'est tenue ce mercredi 1er avril pour la troisième fois en conférence téléphonique. Elle a rassemblé des personnels du premier et du second degrés en provenance de seize académies (Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Grenoble, Lille, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Paris, Poitiers, Toulouse, Versailles). Un lycée de Nancy ainsi qu'un étudiant de classe préparatoire de Marseille ont également participé. Cette coordination nationale a également permis à des collègues de témoigner de leur lutte contre la répression, notamment à Melle (79) mais aussi pour la première fois à Dole (39), où en tout quatre collègues avaient été victimes de suspensions à titre conservatoire de quatre mois suite à leur mobilisation contre le bac Blanquer. Cette coordination a permis de constater que, malgré les difficultés évidentes, des assemblées générales de régions, bassins et établissements ont pu commencer à se tenir, comme dans plusieurs bassins d'Île-de-France, ou à Grenoble, Nancy, Vaulx-en-Velin, etc. **Accueil des enfants de soignant.e.s : les personnels doivent être protégés !** Le gouvernement a fait le choix que la garde des enfants de personnels soignants échoie seulement aux personnels de l'Éducation nationale et aux personnels territoriaux (périscolaires), choix qu'a questionné plusieurs fois notre coordination. Aujourd'hui, non seulement le gouvernement poursuit dans cette voie, alors que dans plusieurs écoles les cas de coronavirus se sont multipliés, mais il entend maintenant l'étendre aux enfants des forces de l'ordre. Alors même que ces personnels ne disposent toujours pas du matériel de protection minimum (gants, masques, gel hydroalcoolique), cette décision d'élargir le nombre d'enfants à accueillir semble totalement irresponsable. De plus, le gouvernement maintient les activités économiques non essentielles, contre l'avis même des personnels soignants et de leurs organisations. Dès lors va-t-on demander aux personnels de l'Éducation nationale de garder les enfants de tous ces salariés obligés de continuer à travailler, comme cela commence déjà à être le cas, par exemple à Nantes ? À force de le contourner dans tous les sens, le confinement aurait-il encore un sens ? Est-ce ainsi que le gouvernement entend stopper l'épidémie et éviter la catastrophe sanitaire en cours ? La Coordination nationale de l'Éducation réitère en conséquence son appel à ne pas être volontaire pour assurer les gardes d'enfants lorsque le matériel de protection n'est pas mis à la disposition des personnels. L'implication des enseignant.e.s volontaires pour accueillir les enfants de personnels soignants et autres mérite une meilleure considération de la part de l'administration. Chaque collègue volontaire doit recevoir un ordre de mission de manière à rendre son affectation officielle. Pour limiter les déplacements, les volontaires doivent pouvoir être affecté.e.s au plus près de leur domicile. L'administration doit en outre lever la chape de plomb qu'elle maintient sur le nombre de contaminations des personnels (avant ou après la fermeture au public le lundi 16 mars), pour que ne se reproduisent pas des drames comme dans de nombreux écoles, collèges ou lycées — y compris pendant le confinement comme à Pannes (45). La Coordination nationale de l'Éducation encourage tous les personnels à signaler toute situation qu'ils et elles jugent anormale ou susceptible de porter atteinte à leur intégrité physique et à leur santé. Pour cela il est possible de saisir une fiche du registre santé et sécurité au travail (RSST) de manière dématérialisée dans certaines académies. **La continuité pédagogique : encore et toujours une illusion** Blanquer lui-même a dû le reconnaître dans une des vidéos dont il assomme maintenant quasi-quotidiennement les enseignant.e.s : rien ne peut remplacer l'enseignement en classe. En effet, les métiers de l'Éducation ne consistent pas à envoyer des fichiers numériques ou faire des cours en visioconférence aux seuls élèves qui peuvent les suivre. Les injonctions de Blanquer à mettre en place cette prétendue « continuité pédagogique » ont entraîné un grand chaos dans les écoles et établissements, et dans les familles : multiplication des plates-formes vu les dysfonctionnements de celles fournies par l'Éducation nationale, envoi de devoirs en rafale, sans que les élèves et leurs parents soient en capacité de suivre le rythme... Le plus souvent livrés à eux et elles-mêmes, sans directive claire autre que de faire comme si tout était normal, les collègues ont mis en place des pratiques très différentes. De plus, la mise en place de cette école numérique aggrave les inégalités entre élèves : inégalités dans l'équipement informatique, inégalités dans l'accès à Internet, notamment dans certaines zones rurales, et bien entendu inégalités sociales et culturelles, avec les

familles allophones ou plus généralement éloignées des codes de l'institution, logements ne laissant pas la possibilité de s'isoler pour travailler, matériel informatique devant être partagé avec la fratrie voire avec les parents en cas de télétravail... La FCPE nationale, à la suite de l'intersyndicale de l'Éducation, a pris position pour que le ministère cesse son mensonge sur la prétendue « continuité pédagogique ». Partout, les discussions entre collègues vont dans le même sens : il n'est pas possible de continuer les cours comme si de rien n'était. Comme l'ont rappelé certains IEN et IA-IPR, il n'est pas possible en cette période d'effectuer des évaluations sommatives. En aucun cas, les devoirs donnés ne peuvent donner lieu à des notes qui compteraient pour le bulletin du troisième trimestre. Les cas de pressions hiérarchiques et d'immixtions dans le domaine pédagogique se multiplient partout, en particulier dans le second degré, en profitant bien entendu des outils numériques : injonctions à faire l'appel, surveillance des cahiers de texte électroniques, voire des échanges avec les élèves, les parents, les collègues, etc. Le plus souvent, une réaction collective permet de mettre fin aux pressions — ce qui suppose de réunir des AG à distance. La « continuité pédagogique » ne doit pas préfigurer les rêves de management et de flicage de Blanquer lorsque rouvriront nos écoles, collèges et lycées. La coordination nationale de l'Éducation réitère son appel à ne pas surcharger de travail les élèves et leur famille au vu des conditions très inégalitaires de confinement, à ne pas étudier de nouvelles notions durant cette période, à ne pas effectuer d'évaluations sommatives, et à refuser collectivement les pressions de toutes origines : de la part des hiérarchies, entre collègues, etc. « **Vacances apprenantes** » : **pour nous c'est non !** Non content d'enjoindre les enseignants et enseignantes à une « continuité pédagogique » impossible, Jean-Michel Blanquer lance maintenant l'opération « Vacances apprenantes » ! Pour l'instant basé sur le volontariat, ce dispositif serait à destination des élèves les plus en difficulté. Il consisterait en six heures d'enseignement (à distance !) sur la deuxième semaine des congés scolaires, payées en heures supplémentaires. Il faudra que Jean-Michel Blanquer nous explique comment imaginer entrer en contact pendant les vacances avec des élèves que nous n'avons pas réussi à contacter depuis la fermeture des écoles et établissements. Du reste, le fait qu'un.e élève ne se connecte pas à l'ENT ne signifie pas nécessairement une rupture dans les apprentissages : ses parents peuvent très bien le ou la faire travailler par eux-mêmes. Inversement, ce n'est pas parce qu'un.e élève s'est connecté.e à l'ENT - et ne rentre donc plus dans les statistiques du ministre concernant le décrochage - qu'il ou elle est réellement en lien avec les apprentissages. Mais plus généralement, Blanquer, qui lui-même reconnaissait il y a quelques jours que les vacances devaient permettre de se reposer, est en train de créer deux catégories d'élèves : celles et ceux qui auraient le droit de se reposer, et celles et ceux qui devraient suivre des cours de soutien pendant les vacances. En ce moment, les élèves ont avant tout besoin de repos, comme le demandent dans leur courrier du 1er avril la FCPE et la très large intersyndicale de l'Éducation (CGT Éduc'action, FAEN, FNEC-FP-FO, FSU, Sgen-CFDT, SNALC, SUD Éducation, UNSA Éducation). Remédier aux difficultés scolaires ne se fait certainement pas à distance pendant les vacances, mais bien pendant l'année avec des effectifs réduits et des moyens à la hauteur des besoins - de même d'ailleurs qu'une vraie « continuité pédagogique » passe avant tout par le remplacement des enseignant.e.s absent.e.s pendant l'année, ce qui en général ne chagrine guère l'administration. Enfin, ces « Vacances apprenantes » constituent une nouvelle attaque contre nos garanties collectives : statuts, obligations réglementaires de service, congés, etc. C'est également remettre en cause le droit à la déconnexion, alors que de fait, les « vacances » des enseignant.e.s ne sont pas de tout repos. Entrer dans cet engrenage (que ce soit en se portant « volontaire » ou bien en faisant remonter à l'administration des listes d'élèves pour in fine constituer des groupes), c'est ouvrir la voie au travail des enseignant.e.s devant élèves pendant les congés scolaires — ce qui est notoirement l'un des objectifs de Blanquer, qui a déjà imposé cinq jours de « formation » obligatoire par an. La Coordination nationale de l'Éducation appelle par conséquent à refuser d'être volontaires pour ce dispositif de « Vacances apprenantes », qui est avant tout un nouveau coup de com' de Blanquer. **Calendrier scolaire et examens : la course à l'aveugle a assez duré !** Blanquer multiplie les injonctions à assurer une prétendue « continuité pédagogique ». Mais dans le même temps, il est lui-même incapable de donner la moindre information cohérente

concernant la tenue des examens : DNB, baccalauréat général ou technologique, baccalauréat professionnel, CAP, BEP, BTS, épreuves anticipées ou en cours de formation, ou évidemment la deuxième session des E3C. À moins d'entretenir volontairement le flou pour maintenir la pression sur les personnels ! Il est temps que le ministère tienne compte de la gravité de la crise sanitaire que nous connaissons. Même si les écoles et établissements devaient rouvrir en mai, il est évident que les examens ne pourraient se tenir normalement. Mais la courbe de l'épidémie dans les pays qui nous ont précédé montre que la crise sanitaire est très loin d'être terminée : sera-t-il possible – et raisonnable sanitaire – d'organiser des épreuves d'examens en juin ou en juillet ? Jean-Michel Blanquer est censé annoncer en cette fin de semaine des réaménagements des examens. Ceux-ci ne doivent pas servir à faire avancer ses projets de rejet au local, de dérégulation et de mise sous pression des collègues et des établissements. La coordination nationale de l'Éducation appelle les collègues à tenir des AG à distance pour prendre position sur les réaménagements possibles des examens : examens pour tous et toutes (avec ouvertures de places dans le supérieur), oraux de contrôle, « contrôle continu » sur la base des notes des bulletins, etc. Elle réitère également sa revendication d'annulation des deux sessions d'E3C et du retour à un baccalauréat terminal, national, anonyme et réellement égalitaire. **Pendant ce temps, fermetures de classes et suppressions de postes se poursuivent** Alors que toutes les écoles et établissements sont fermés pour faire face à la crise sanitaire et que les personnels sont confinés chez eux, les rectorats continuent à maintenir les instances devant mettre en place les cartes scolaires et les DHG pour la rentrée prochaine. En Île-de-France, les CTSD sur les cartes scolaires sont maintenus. Dans l'académie de Montpellier également, les CTA et CTSD se tiennent... À Aix-Marseille, le CTA est maintenu alors qu'aucune demande d'audience n'a été honorée sous prétexte de confinement ! Et alors que la crise que nous traversons montre l'urgence de renforcer les services publics, ce sont de nouvelles fermetures de classes et suppressions de postes qui sont annoncées ! Dans les Hauts-de-Seine, 200 fermetures de classes pour 100 ouvertures ; en Seine-et-Marne, 264 fermetures (dont 208 définitives) pour 183 ouvertures (dont 161 définitives). Pour l'académie d'Aix-Marseille, des centaines d'heures sont perdues sur les DHG. Dans l'académie de Montpellier, qui compte 265 000 élèves, seulement cinq postes ont été ouverts et pour un seul des cinq départements ! Les postes de « Plus de maîtres que de classes » et de maîtres G d'Agde ont fini par faire les frais de la politique de Blanquer : à la rentrée il n'y en aura plus. Et le tableau est similaire partout ailleurs. Ce qui est encore plus clair cette année, c'est que ces fermetures de classes et suppressions de postes se concentrent encore plus dans les écoles et établissements d'éducation prioritaire, ou en relevant légitimement. La casse complète de l'Éducation prioritaire via les préconisations du rapport Mathiot-Azéma a été repoussée, mais pas ses effets qui s'appliqueront dès septembre. La Coordination nationale dénonce ces fermetures de classes et suppressions de postes : elle en demande l'annulation. Elle exige la suspension des opérations de préparation de rentrée durant la période de confinement. Elle appelle à se mobiliser en lançant une campagne contre ces suppressions de moyens, principalement concentrées sur l'éducation prioritaire. **Retraits sur salaires : provocation du ministère !** Si le ministère exerce une forte pression sur les personnels pour mettre en place sa prétendue « continuité pédagogique », il n'oublie pas, en revanche, de ponctionner les jours de grève effectués pour défendre notre système de retraites et contre les réformes qui mettent à mal le service public d'éducation. C'est ainsi que les rectorats ont modifié le logiciel gérant les paies pour supprimer la limite de quatre jours de retenue sur salaire. Dans toutes les académies, des retraits de 10, 15 voire 20 jours ont été effectués ! Blanquer remercie les enseignant.e.s, mais dans le même temps il se livre à une véritable provocation en permettant de telles retenues sur salaire, en pleine crise sanitaire ! La Coordination nationale de l'Éducation revendique, comme cela est fait dans le premier degré dans le Val-de-Marne, le remboursement des jours de grève prélevés au-delà de quatre journées, et la suspension des retraits sur salaire durant la période de confinement. **Répression de collègues : continuer la mobilisation !** Suite à la mobilisation contre la première session des E3C, le ministère a lancé une grande vague de répression. Notre collègue Noël Bucher, de Dole, dans l'académie de Besançon, a été le premier à

faire les frais de cette chasse aux sorcières, avec une suspension de quatre mois à titre conservatoire, à partir du 31 janvier. Suite à une campagne de soutien importante menée dans l'académie de Besançon, le recteur en personne a récemment annoncé qu'il allait envoyer une notification pour mettre fin à sa suspension, et réduire sa sanction à un blâme. Si bien évidemment ce blâme pour des faits de grève reste scandaleux, ce recul du rectorat montre cependant que la mobilisation paye et qu'il est possible de faire reculer le ministère et ses rectorats. C'est un premier recul de la hiérarchie, mais le combat reste encore devant nous pour qu'il n'y ait aucune sanction disciplinaire pour s'être mobilisé contre les E3C à Dole, à Melle ou ailleurs. Comme des collègues ont pu l'expliquer lors de la Coordination nationale de l'Éducation de ce mercredi, la forte mobilisation locale a joué un grand rôle dans la levée de cette mesure. La coordination rappelle qu'il est nécessaire de construire une riposte collective et visible, en refusant le cas par cas. Elle exige l'annulation de toutes les procédures disciplinaires en cours. Elle réitère son appel à participer à la campagne en ligne de photos de soutien, adaptée à la situation de confinement, qui a été lancée la semaine dernière.

**DÉCISIONS DE LA COORDINATION NATIONALE DE L'ÉDUCATION** Contre l'isolement et pressions, maintenir les cadres collectifs et militants La Coordination nationale de l'Éducation continue d'appeler à réunir à distance des AG d'établissements ou de circonscriptions, pour échanger et maintenir un lien collectif et humain. Elle appelle à diffuser largement les décisions, notamment en direction des organisations syndicales, et appelle ces dernières à encourager les AG en distanciel et à les relayer.

Examens de fin d'année et calendrier scolaire La Coordination nationale de l'Éducation :

- exige des réponses rapides pour que les personnels, élèves et familles puissent s'organiser ;
- exige l'annulation de la deuxième session des E3C (comme y appelle l'intersyndicale de Créteil et comme cela a été repris dans l'académie d'Aix-Marseille), mais aussi de la première (dont les résultats sont en train de tomber) ;
- revendique des aménagements pour les examens et concours de fin d'année qui ne peuvent manifestement pas se dérouler en l'état ;
- appelle à réunir des AG à distance pour se positionner sur les modalités de ces aménagements, notamment l'accès de l'ensemble des candidat.e.s aux diplômes, revendication déjà exprimée par plusieurs AG ;
- revendique la suspension des procédures Parcoursup et Affelnet, comme le demandent la FCPE nationale et plusieurs syndicats (dont les syndicats de la FSU, par exemple). « Continuité pédagogique », « vacances apprenantes » et pressions hiérarchiques La Coordination nationale de l'Éducation appelle à :

- ne pas surcharger les familles et élèves d'envois de documents pédagogiques, et à avancer le moins possible en terme de programme, en s'appuyant au besoin sur les prises de positions des fédérations de parents d'élèves, des préconisations des IEN et IA-IPR (comme les IA-IPR de l'académie de Créteil), et d'associations disciplinaires (comme celle de physique-chimie) ;
- évaluer les élèves uniquement de façon formative et non sommative, ne pas répercuter les éventuelles notes obtenues durant le confinement dans les bulletins, et ne pas programmer d'évaluation sur des notions vues pendant cette période ;
- refuser les « vacances apprenantes » et toute double-peine contre les congés des élèves et des personnels, et donc que les équipes pédagogiques et de vie scolaire ne communiquent pas à l'administration les noms des élèves qui ne se connecteraient pas.

Accueil des enfants en période de confinement La Coordination nationale de l'Éducation appelle à :

- exiger un accueil des enfants des personnels de santé et de service social basé sur un volontariat véritable (y compris pour le personnel municipal) et révoquant par les personnels eux et elles-mêmes, avec une affectation au plus près de son domicile ;
- refuser d'être volontaires en l'absence de conditions qui protègent les enfants et les personnels (gants, masques, gel hydroalcoolique, désinfection des locaux et du matériel pédagogique, limitation stricte du nombre d'enfants par groupe et par école ou collège...)
- refuser l'élargissement sans fin de l'accueil à d'autres professions, ou bien lorsqu'un des deux parents (le cas échéant) ne travaille pas dans les secteurs concernés, afin de ne pas surcharger les groupes, rester dans le cadre du volontariat et éviter la diffusion du coronavirus à d'autres enfants ;
- exiger qu'un état des lieux soit fait sur la situation des personnels de l'Éducation (dans le strict respect du secret médical), car notre secteur, très exposé, risque de payer un lourd tribut dans la crise sanitaire en cours, alors que cet aspect est largement passé sous silence par les autorités.

Préparation de rentrée La

Coordination nationale de l'Éducation s'indigne des suppressions de postes et fermetures de classe que le ministère tente de faire passer en catimini en pleine période de confinement. La Coordination nationale de l'Éducation revendique : • la suspension des opérations de préparation de la rentrée ; • l'annulation des fermetures de classe et des suppressions de postes. Répression des personnels Le rectorat de Besançon a été contraint de faire machine arrière sur le cas de notre collègue suspendu à Dole (39), suite à la mobilisation collective qui s'est construite autour de lui. La coordination nationale de l'Éducation : • soutient tous les personnels en butte à la répression et exige l'abandon de toutes les procédures disciplinaires et suspensions à titre conservatoire dans ce cadre, en s'appuyant sur le recul du rectorat de Besançon pour notre collègue Noël Bucher de Dole ; • appelle à mobiliser largement contre les cas de répressions, en refusant le cas par cas et en les rendant visibles ; • relance la campagne de « selfies » contre la répression dans l'Éducation, adaptée aux conditions du confinement ; • soutient les neuf grévistes de Nancy poursuivis pour « entrave à la circulation » dans le cadre d'actions de soutien interprofessionnels, comme pour notre collègue Julien à Aubervilliers (93). Prélèvements de jours de grève et jour de carence Concernant les retenues massives sur les salaires de mars, la Coordination nationale de l'Éducation : • dénonce l'attaque portée par le ministère qui profite de la situation pour effectuer des prélèvements massifs de jours de grève, attaquant ainsi la grève reconductible ; • demande des prélèvements toujours limités à quatre jours par mois, comme ce qui a été obtenu pour les personnels du premier degré dans le Val-de-Marne ; • appelle les organisations syndicales à communiquer sur la situation pour faire annuler collectivement ces retenues sur salaire pour tou.te.s les collègues, syndiqué.e.s ou non. Concernant le jour de carence, suspendu dans le cadre de la loi sur « l'état d'urgence sanitaire », la Coordination nationale de l'Éducation : • revendique la suppression – et non seulement la suspension – du jour de carence, alors que la preuve est faite que cette mesure est en totale contradiction avec la santé publique ; • s'indigne du fait que le jour de carence ait été maintenu bien après l'annonce de suspension de la part du ministre Dussopt, et même bien après le début du confinement, laissant largement le temps à l'épidémie de se propager dans nos écoles et établissements ; • revendique le remboursement immédiat du jour de carence des personnels malades, avec effet rétroactif ; • appelle à veiller à la situation des personnels de toutes catégories, en particulier les agent.e.s techniques et les personnels les plus précaires (AESH, AED, contractuel.le.s, etc.). La prochaine Coordination nationale de l'Éducation se tiendra le mercredi 8 avril à 13h45 par conférence téléphonique. La Coordination nationale de l'Éducation appelle pareillement à participer ce samedi 4 avril à 13h30 à la Coordination nationale des AG interpro, des coordinations et comités de secteurs. **Contact mail** : [coordination.nationale.education@gmail.com](mailto:coordination.nationale.education@gmail.com) L'appel au format pdf : [appel\\_coord\\_e\\_duc\\_1er\\_avril\\_vdef.pdf](#)

## Documents joints

[appel\\_coord\\_e\\_duc\\_1er\\_avril\\_vdef.pdf](#)